



Directive cantonale concernant la gestion des clés de bâtiments sous alarme automatique

Directive du 1^{er} janvier 2008 (révisée le 3 novembre 2010)

Généralités

Pour accéder à leurs bâtiments ou bureaux en cas d'alarme automatique, de plus en plus d'entreprises, commerces et administrations confient une clé aux sapeurs-pompiers (SP).

La gestion de ces clés et leur stockage impliquent une grande responsabilité. Le nombre important des clés confiées comporte en outre un risque d'erreur en cas de départ précipité ou d'indications incomplètes en cas d'alarme.

Après une étude attentive de la situation ainsi que des solutions présentes sur le marché, un essai pilote a été pratiqué avec le corps SP de Guin. Des tubes à clé ont été installés dans les bâtiments de nombreuses entreprises, qui peuvent être ouverts par une clé unique, réservée exclusivement aux sapeurs-pompiers, clé dont l'accès est contrôlé par un système de sécurité électronique.

1 Qui doit s'équiper d'un tube à clé ?

1.1 Nouvelles constructions ou transformations dès le 1.01.2008

Lors de toute nouvelle construction ou lors de la transformation de bâtiments équipés d'un système de détection incendie ou gaz ou d'un Sprinkler avec transmission automatique d'alarme, la pose d'un tube à clé pour les sapeurs-pompiers sera dorénavant exigée, dans le cadre du préavis donné par l'Inspection cantonale du feu de l'ECAB, ceci sans subvention. Il en va de même pour les objets soumis à l'OPAM (Ordonnance pour la prévention des accidents majeurs).

1.2 Bâtiments existants

Les propriétaires de bâtiments existants, notamment ceux équipés d'une installation de détection incendie ou gaz ou d'un Sprinkler avec transmission automatique d'alarme ou ceux qui ont déjà déposé une ou des clés auprès des SP, sont invités à poser aussi un tube à clé pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Une subvention forfaitaire de Fr. 200.-- leur est accordée par l'ECAB à cet effet, qui sera déduite directement sur facture par le fournisseur.

1.3 Plans d'intervention

L'emplacement du tube à clé, préalablement convenu avec le commandant du CSP concerné, devra être précisément indiqué sur le plan d'intervention, éventuellement avec une photo de l'emplacement.

2 Subvention ECAB

Les entreprises, commerces ou administrations avec transmission d'alarme feu volontaire devront aussi installer un tel tube à clé.

Afin de faciliter les démarches, un arrangement est passé entre l'ECAB et les fournisseurs de tubes à clé, qui mentionnent et déduisent directement sur facture la subvention forfaitaire

Directive pour les tubes à clé

de Fr. 200.-- accordée par l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments. Les fournisseurs adressent périodiquement leur décompte à l'ECAB pour remboursement, avec copie des factures mentionnant clairement la subvention accordée.

L'installation de tubes à clé pour les maisons d'habitation n'est pas subventionnée.

3 Principe pour les sapeurs-pompiers

3.1 Corps SP locaux

Le corps SP de la commune où se situent un ou plusieurs bâtiments sous alarme automatique s'équipe d'un système sécurisé (Safe à clé) donnant accès à la clé unique destinée à ouvrir les tubes à clé de son secteur d'intervention. Ce système électronique permet de contrôler les mouvements de la clé unique : indication de l'officier qui en a disposé, avec date et heure de sortie et de retour de la clé.

Le *Safe à clé* est subventionné par l'ECAB au taux communal.

3.2 Centres de renfort SP

Afin qu'ils puissent agir rapidement dans le secteur où ils interviennent en appui des corps SP locaux, les Centres de renfort disposent d'une clé donnant accès aux tubes à clé de tout leur secteur d'intervention (en général leur district). Ils installent deux *Safes à clé* : un dans le local du service du feu et un dans le véhicule de commandement. Les 2 *Safes à clé* sont subventionnés au taux CR.

4 Choix du système

4.1 Safe à clé

A ce jour, un seul produit répond aux critères de sécurité exigés grâce à son *Safe à clé* avec code personnel et horloge, à savoir le système SIBOX de la société Helbling & Co SA à Jona, qui bénéficie d'une longue expérience dans ce domaine.

4.2 Tubes à clé

Par contre, plusieurs fournisseurs proposent des tubes à clé. Ceux-ci existent en différents types et divers diamètres, pouvant contenir une clé (passe destiné aux sapeurs-pompiers) ou plusieurs clés si nécessaire, voire un badge (carte ou badge magnétique ou à puce), qui doit donner accès aux locaux où les sapeurs-pompiers doivent intervenir, ainsi qu'au local des machines de tous les ascenseurs et monte-charge de l'entreprise.

Le tube à clé SIBOX 48 de Helbling offre une sécurité optimale contre le vandalisme (s'il est équipé du couvercle protégé et du dispositif anti-perceuse). Il peut être posé par leur représentant, qui dispose des outils et du matériel adéquats. Celui-ci peut en outre conseiller l'entreprise ou l'architecte quant au choix du tube à clés le plus approprié. Les entreprises Haymoz AG de Guin et Hasler + Co SA connaissent les exigences de l'ECAB et des sapeurs-pompiers et assurent un fonctionnement optimal du système de sécurité préconisé.

Divers revendeurs proposent d'autres produits (KABA, SEA, SAFOS). Cependant, ceux-ci n'effectuent généralement pas la pose, qu'il faut alors confier à un maçon.

4.3 Plan de fermeture

Un plan de fermeture pour chaque district, respectivement rayon d'intervention du centre de renfort feu (CR), est établi avec la Maison KABA. Celui-ci prévoit une position pour chaque commune, avec mise en passe pour le CR.

De ce fait, les cylindres KABA-Star doivent en principe être commandés chez Haymoz avec les tubes à clé. S'ils devaient être commandés chez un autre fournisseur, il faudra alors demander chez Haymoz le type de cylindre et les coordonnées du plan de fermeture.

Directive pour les tubes à clé

5 Entée en vigueur

La présente directive entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

Fribourg, le 3 novembre 2010

ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS

Le Directeur



Pierre Ecoffey

L'Inspecteur cantonal SP



Lt col Guy Wicki

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser

- à l'Inspection cantonale des sapeurs-pompiers, tél. 026 305 92 65, mail icsp@fr.ch
- à l'Inspection cantonale du feu, tél. 026 305 92 35, mail icf@fr.ch
- à l'un des inspecteurs du feu ou au Cdt du CR concerné

Distribution : Cdts de CR

Adresses utiles

téléphone

fax

Fournisseur du système SIBOX

Helbling & Co. AG
Buechstrasse 2, 8645 Jona

www.helbling.net

055 220 88 88 055 220 88 89

Revendeurs agréés SIBOX et KABA (fourniture et pose)

Haymoz AG, constructions métalliques
Sandackerstrasse 23, 3186 Düringen
Contact : M. Alban Haymoz (D/F)

026 493 19 19 026 493 39 59

alban.haymozag@bluewin.ch

Hasler + Co SA
Delémont, Monthey, Yverdon
Contact : M. Jean Beuchat (pour la Romandie)

www.hasler.ch

079 371 26 85 032 422 09 37

jean.beuchat@hasler.ch